

Plan d'Alerte et d'Urgence Départemental en cas de risques exceptionnels

Qualité au titre de laquelle
l'inscription est demandée :

- Personne âgée de plus de 65 ans résidant à son domicile
- Personne âgée de plus de 60 ans reconnue inapte au travail, résidant à son domicile
- Personne adulte handicapée

DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE NOMINATIF COMMUNAL DES PERSONNES VULNÉRABLES

Prévu à l'article L. 121-6-1 du code de l'Action Sociale des familles

Nom..... Prénom.....

Date de naissance.....

Adresse : 06240 BEAUSOLEIL

Bât. : Etage : N° d'appartement :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Situation de famille : Isolé(e) En couple En famille

Aidant à proximité (enfant, famille proche) : Oui Non

Difficultés particulières dues : à l'isolement à l'habitat au déplacement autres :

Intervenants à domicile :	
Coordonnées du service d'aide intervenant à votre domicile :	Coordonnées du médecin traitant :

Personne(s) à prévenir :	
Nom, prénom : N° de téléphone : Mail : Adresse : Qualité (famille, amis : préciser) :	Nom, prénom : N° de téléphone : Mail : Adresse : Qualité (famille, amis : préciser) :

Si la demande n'émane pas de l'intéressé(e) :

Nom et qualité du demandeur :

N° de téléphone :

La demande d'inscription peut s'effectuer :

Par téléphone : 04 93 41 71 80

Par mail : sicas@ccas-beausoleil.fr

Par courrier : en adressant cette demande au CCAS - Service Seniors – 1 rue Jules Ferry – 06240 Beausoleil

Sur Place : Service Seniors – 7 Avenue Maréchal Foch – Escalier Poggi – 06240 Beausoleil

Date de la demande :

Signature :

NB : Les informations communiquées demeurent confidentielles. Elles seront néanmoins transmises au Préfet et, le cas échéant, aux services sociaux et sanitaires chargés de l'organisation et de la coordination des interventions à domicile dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'alerte et d'urgence départemental en cas de risques exceptionnels (articles 7 et 8 du décret n° 2004-926 du 1^{er} septembre 2004).

En application de l'article 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, toute personne inscrite au registre communal des personnes âgées ou handicapées a droit d'accès et de rectification des informations nominatives la concernant.

Cadre réservé au CCAS

Date d'inscription :
 Par :
 Accusé de réception : Oui
 Date d'envoi : 2023